

INFOS MIGRATIONS

DIPLÔME SELON LE LIEN À LA MIGRATION ET LES ORIGINES SOCIALES

En 2014, en France métropolitaine, 16 % de la population est sans diplôme ou a au plus un CEP, 30 % a un diplôme du supérieur. L'obtention d'un diplôme du supérieur diffère selon le lien à la migration. Ces différences ont pour principal déterminant les origines sociales bien que pour les descendants d'immigrés cet effet soit à nuancer. Le sexe, l'âge et le lieu de résidence ont peu ou pas d'impact. Pour les immigrés, contrairement aux descendants d'immigrés, le pays d'origine joue significativement sur l'obtention d'un diplôme du supérieur.

Ilhame Hajji, DSED

En France métropolitaine, en 2014, 40,6 millions de personnes sont âgées de 15 à 64 ans. Parmi elles, 10 % sont des immigrés, 10 % sont des descendants d'immigrés et 80 % sont ni immigrés, ni descendants d'immigrés (sans lien avec la migration) (voir Définitions).

Les profils sociodémographiques diffèrent fortement suivant ce lien à la migration. Il y a autant de femmes que d'hommes au sein de ces trois sous-populations, cependant les descendants d'immigrés forment une population jeune. La part des moins de 30

ans est deux fois plus forte pour ces derniers que pour les immigrés (respectivement 36 % et 17 %). La population sans lien avec la migration se situe à un niveau intermédiaire (28 %).

En ce qui concerne les immigrés, ils arrivent en France à un âge jeune : trois sur dix avant l'âge de 15 ans et la moitié entre 15 et 29 ans. 32 % des immigrés viennent du Maghreb, 30 % d'Europe. Environ un immigré sur quatre est en France depuis moins de dix ans et un immigré sur trois est en France depuis au moins 30 ans.

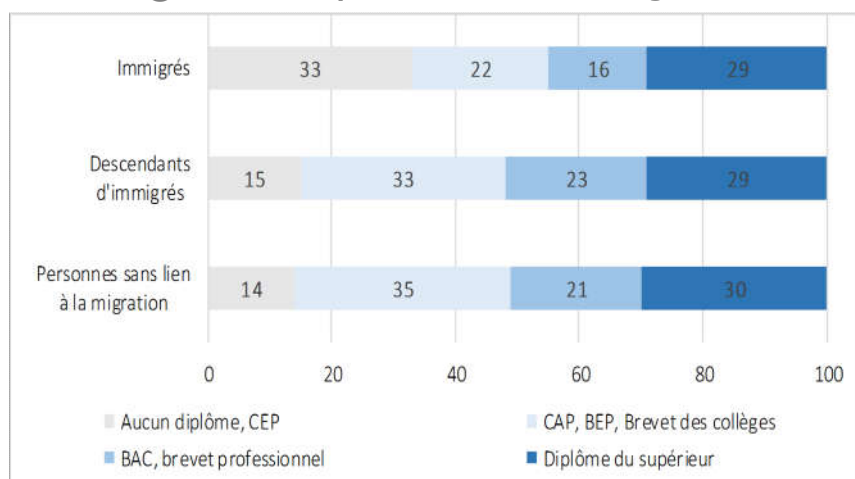
Trois immigrés sur dix sans diplôme et trois sur dix diplômés du supérieur

Les immigrés sont deux fois plus souvent non-diplômés que les descendants d'immigrés et les personnes sans lien à la migration (figure 1). Ils ont aussi une forte part de diplômés du supérieur (29 %) [1], comparable aux descendants d'immigrés (29 %) et aux personnes sans lien à la migration (30 %). Par ailleurs, la répartition des descendants d'immigrés et des personnes sans lien à la migration selon les niveaux de diplôme est sensiblement la même.

L'impact du niveau d'études des parents sur le diplôme obtenu

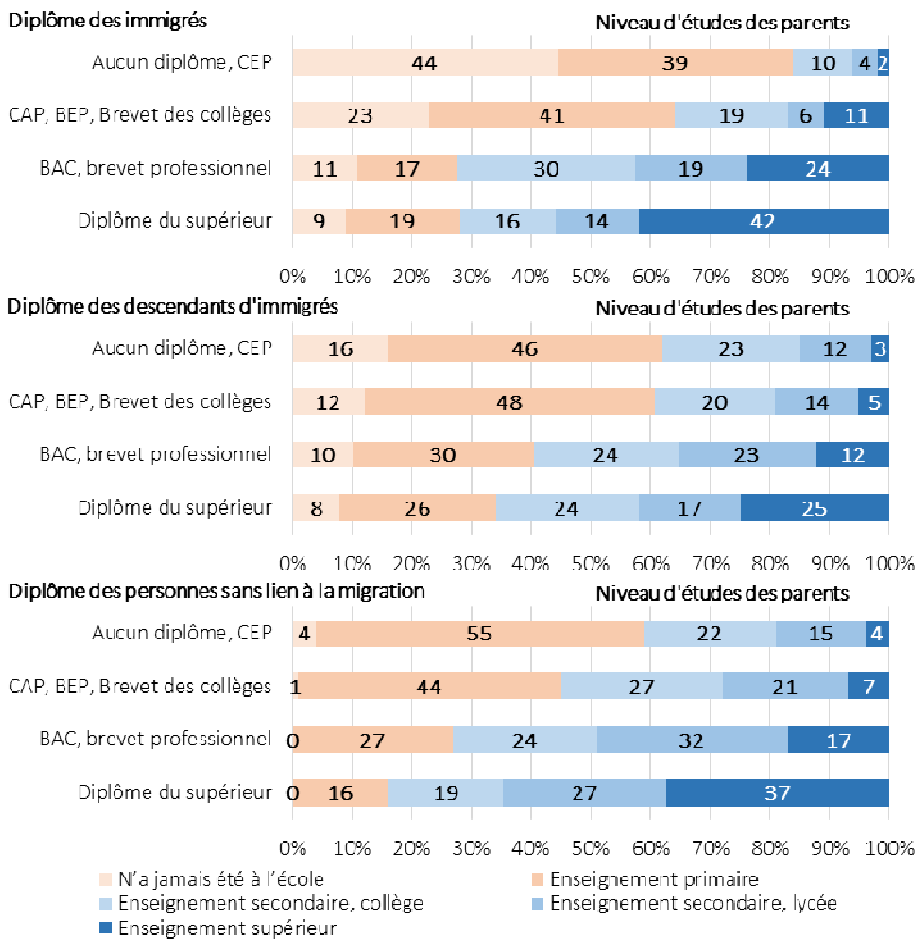
Près d'un quart des parents d'immigrés n'a jamais été scolarisé. Cette proportion s'élève à 11 % pour les parents de descendants d'immigrés et à seulement 1 % pour les parents des personnes sans lien avec la migration. À l'opposé, la part des parents ayant suivi des études dans l'enseignement supérieur est identique que l'on soit immigré ou sans lien avec la migration (19 %). Cette part est plus faible pour les parents des descendants d'immigrés (13 %) [2].

1 Niveau de diplôme selon le lien à la migration



Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans, non étudiantes ou élèves au moment de l'enquête.
 Lecture : 29 % des immigrés ont un diplôme du supérieur.
 Source : Module ad hoc EEC2014, Insee.

2 Niveau d'études des parents selon le diplôme et le lien à la migration



Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans, non étudiantes ou élèves au moment de l'enquête.
Lecture : 25 % des descendants d'immigrés diplômés du supérieur ont des parents ayant suivi un enseignement supérieur.

Source : Module ad hoc EEC2014, Insee.

Le niveau d'études des parents a un impact sur le diplôme obtenu par leurs enfants quel que soit le lien à la migration. Les personnes n'ayant aucun diplôme ou au plus un CEP ont plus souvent des parents ayant suivi l'enseignement primaire (figure 2). Les immigrés font exception car ils ont aussi des parents n'ayant jamais été à l'école. Les personnes ayant un CAP, un BEP ou un brevet des collèges ont plus fréquemment des parents du niveau de l'enseignement primaire quel que soit le lien à la migration.

Les diplômés du supérieur ont souvent des parents issus de l'enseignement supérieur (37 %). Cependant, on constate des différences selon le lien à la migration. Pour les immigrés, 42 % des diplômés du supérieur ont des

parents ayant aussi suivi un enseignement supérieur. Ce pourcentage est de 37 % pour les personnes sans lien à la migration et seulement de 25 % pour les descendants d'immigrés. Ces derniers sont proportionnellement aussi nombreux à être diplômés du supérieur lorsque leurs parents ont suivi un enseignement primaire ou secondaire niveau collège.

L'impact des origines sociales sur le diplôme obtenu

Quel que soit le lien à la migration, la catégorie socioprofessionnelle du père la plus fréquente est « ouvrier » : 58 % des descendants d'immigrés ont un père ouvrier, c'est le cas de 42 % des immigrés et de 39 % des personnes sans lien à la migration. La

répartition des immigrés et des personnes sans lien à la migration selon la catégorie socioprofessionnelle des pères est similaire [3].

Un enfant n'ayant aucun diplôme ou au plus un CEP a plus souvent un père ouvrier (figure 3). Ceci est plus fréquent pour les descendants d'immigrés (73 %) que pour les personnes sans lien à la migration (64 %) et les immigrés (54 %). La même tendance est observée pour un enfant diplômé d'un CAP, d'un BEP ou d'un brevet des collèges, mais à des niveaux différents. La moitié des descendants d'immigrés diplômés du BAC ont un père ouvrier, soit une proportion plus élevée que pour les personnes sans lien à la migration (38 %) et les immigrés (33 %).

Globalement, dans l'ensemble de la population, les enfants de cadres ou de professions intellectuelles sont plus fréquemment diplômés du supérieur (27 %), suivent les enfants d'ouvriers (23 %). Cependant, près de la moitié des descendants d'immigrés diplômés du supérieur ont un père ouvrier, soit une proportion deux fois plus élevée que les immigrés (23 %) et les personnes sans lien à la migration (21 %). Les descendants d'immigrés diffèrent donc dans leur parcours suivant leurs origines sociales.

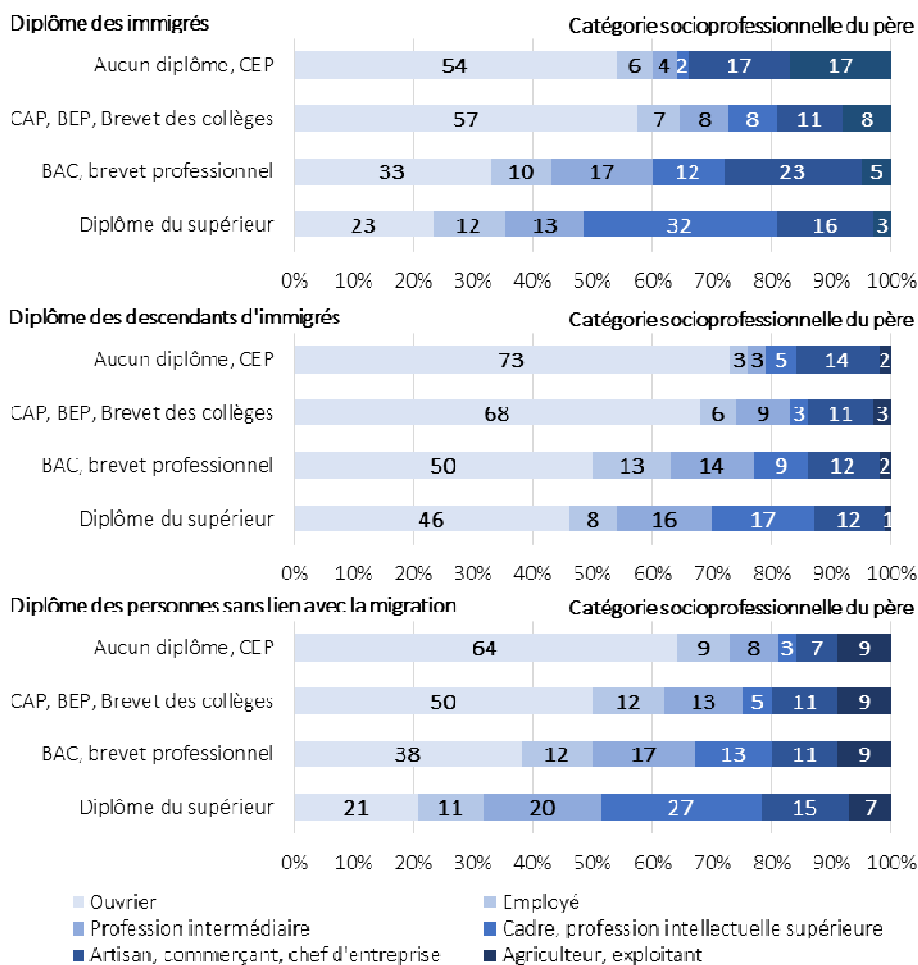
Les principaux déterminants de l'accès à un diplôme du supérieur

En tenant compte des différences de sexe, d'âge, d'origine sociale, du niveau d'études des parents et du lieu de résidence, l'obtention d'un diplôme du supérieur a les mêmes déterminants chez les immigrés et les personnes sans lien à la migration, bien que le poids de ces déterminants ne soit pas le même.

Chez les personnes sans lien avec la migration, capital culturel, ici approché par le niveau d'études des parents, et capital social, ici approché par la caté-

DIPLOME SELON LE LIEN À LA MIGRATION ET LES ORIGINES SOCIALES

3 Catégorie socioprofessionnelle du père selon le diplôme et le lien à la migration



Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans, non étudiantes ou élèves au moment de l'enquête.
Lecture : 50 % des descendants d'immigrés ayant obtenu le BAC ont un père ouvrier.
Source : Module ad hoc EEC2014, Insee.

gorie socioprofessionnelle du père, déterminent fortement l'obtention d'un diplôme du supérieur, avec une prépondérance pour le capital culturel.

Chez les immigrés, capital social et capital culturel ont aussi tous les deux une influence majeure sur l'obtention d'un diplôme du supérieur, avec une prépondérance pour le capital social.

Les descendants d'immigrés se démarquent, car seul leur capital culturel joue un rôle prépondérant dans l'obtention d'un diplôme du supérieur.

Le niveau d'études des parents a un poids majeur dans l'obtention d'un diplôme du supérieur. Pour les personnes sans lien à la migration comme pour les immigrés, l'influence du niveau d'études des parents sur l'obten-

tion d'un diplôme du supérieur s'organise selon un gradient habituel : ces chances se multiplient lorsque le niveau d'études des parents s'accroît (figure 4).

Ainsi, les personnes sans lien à la migration dont les parents sont diplômés du supérieur ont 5,5 fois plus de chances d'être elles-mêmes diplômées du supérieur que celles dont les parents se sont arrêtés au primaire.

Chez les immigrés, ce gradient existe aussi, cependant il n'est significatif qu'à partir du moment où les parents ont été au moins au lycée, et il est de moindre ampleur : les chances sont multipliées par 3,4 quand les parents sont diplômés du supérieur.

Pour les descendants d'immigrés, seuls ceux dont les parents sont diplômés du supérieur voient se multiplier significativement leurs chances d'être diplômé du supérieur (rapport de probabilités de 3,1).

L'influence de la catégorie socioprofessionnelle du père est plus ambiguë. Chez les personnes sans lien à la migration, les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures ont une probabilité d'être diplômé du supérieur multipliée par 4,5 par rapport aux enfants d'ouvriers. Viennent ensuite les enfants d'artisans-commerçants-chefs d'entreprises et de professions intermédiaires (respectivement 3,1 et 2,7 fois plus) puis les enfants d'agriculteurs-exploitants et d'employés (respectivement 2,4 et 2,0 fois plus).

Ce gradient est similaire chez les immigrés, si l'on considère que l'on trouve, au sein de cette population, principalement des ouvriers agricoles parmi les agriculteurs-exploitants et des petits artisans ou petits commerçants parmi les artisans-commerçants-chefs d'entreprises. Pour les enfants de cadres et professions intellectuelles, l'impact est cependant plus important puisque le rapport de probabilités est de 5,4.

En revanche, parmi les descendants d'immigrés, il n'y a pas d'impact du capital social. Ceci pourrait s'expliquer par l'inadéquation entre la catégorie sociale et le diplôme du père d'origine immigrée [4].

Vient ensuite le pays d'origine, qui, là encore, distingue nettement immigrés et descendants d'immigrés. En tenant compte des différences de structure, les immigrés d'origines italienne, espagnole et portugaise ont moins de chance d'obtenir un diplôme du supérieur que les autres, notamment par rapport aux immigrés provenant d'autres pays d'Europe et du Maghreb. A l'inverse, l'origine n'impacte pas si-

4 Impact des caractéristiques sociodémographiques sur le fait d'être diplômé du supérieur

	Immigrés	Descendants d'immigrés	Personnes sans lien à la migration
Sexe			
Femme	Réf.	Réf.	Réf.
Homme	n.s.	n.s.	n.s.
Age			
15 à 29 ans	Réf.	Réf.	Réf.
30 à 39 ans	n.s.	n.s.	1,4
40 à 49 ans	n.s.	n.s.	1,2*
50 à 59 ans	n.s.	n.s.	0,8**
60 ans ou plus	n.s.	n.s.	n.s.
Catégorie sociale du père			
Agriculteurs exploitants	n.s.	n.s.	2,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,8**	n.s.	3,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,4	n.s.	4,5
Professions intermédiaires	2,1	n.s.	2,7
Employés	2,4	n.s.	2,0
Ouvriers	Réf.	Réf.	Réf.
Niveau d'études des parents			
N'a jamais été à l'école	n.s.	n.s.	n.s.
Enseignement primaire	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement secondaire, collège	n.s.	n.s.	1,5
Enseignement secondaire, lycée	2,3	n.s.	2,2
Enseignement supérieur	3,4	3,1	5,5
Lieu de résidence			
Commune rurale	n.s.	n.s.	0,6
Commune urbaine	Réf.	Réf.	Réf.

Champ : Personnes de 15-64 ans, non étudiantes ou élèves au moment de l'enquête, France métropolitaine.

Note : Par défaut, les coefficients sont significatifs au seuil de 1 % ; ** 5 % ; * 10 % ; n.s. non significatif.

Lecture : Un immigré a 3,4 fois plus de chances d'obtenir un diplôme du supérieur quand ses parents ont suivi un enseignement du supérieur par rapport à des parents ayant suivi un enseignement primaire.

Source : Module ad hoc EEC2014, Insee.

gnificativement la probabilité d'être diplômé du supérieur des descendants d'immigrés.

Pour les personnes sans lien à la migration, le fait de résider au sein d'une unité urbaine, ou encore être jeune, joue favorablement mais dans une moindre mesure. Enfin, le genre n'apparaît pas comme un facteur déterminant quel que soit le lien à la migration.

Définitions

Immigré : personne résidant en France et née étrangère dans un pays étranger.

Descendant d'immigrés : personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré.

Personne sans lien à la migration : personne résidant en France ni immigrée ni descendante d'immigrés.

Origine : le pays de naissance pour un immigré, le pays de naissance du parent immigré ou du père si les deux parents sont immigrés pour un descendant d'immigrés.

Source utilisée

Le module ad hoc de l'enquête Emploi est une enquête complémentaire récurrente de l'enquête emploi en continu de l'INSEE. Pour l'année 2014, il a eu pour objectif d'étudier l'intégration des immigrés et de leurs descendants sur le marché du travail, ainsi que les facteurs susceptibles de déterminer la qualité de cette insertion. Il s'agit d'une enquête européenne, menée par l'Insee, en partenariat avec la Direction générale des étrangers en France du Ministère de l'intérieur. L'échantillon du module ad hoc est un sous-échantillon de l'enquête Emploi : 12 998 personnes âgées de 15 à 64 ans de la France métropolitaine.

Cette étude ci-dessus s'appuie particulièrement sur la partie « Parcours migratoire et contexte de migration » où l'on dispose des niveaux de diplôme des parents correspondant au niveau d'études le plus élevé parmi les deux parents.

Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle est une variable issue de l'enquête Emploi. Pour cette étude, il a été décidé de retenir la catégorie sociale du père, celle-ci étant mieux renseignée que celle de la mère.

Pour en savoir plus

[1] **Brutel C.**, « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, n°1524, 2014.

[2] **Place D., Vincent B.**, « L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences », *Economie et Statistique*, n°424-425, 2009.

[3] **Observation des inégalités**, « Le niveau de diplôme des catégories sociales », *Observatoire des inégalités*, 2016 [en ligne].

[4] **Robin J.**, « L'accès aux emplois très qualifiés », *Infos migrations*, n°46, 2013.